

Bruxelles, le 13 mai 2016

Communiqué de Presse

Une proposition de la commission de planification sonnante comme une ouverture à la révision du contingentement fédéral

Ce matin, nous avons pris connaissance de la **proposition de la commission de planification de l'offre médicale de fixer et augmenter le nombre de numéros INAMI pour l'année 2022** (quotas de cette année). Dans sa proposition, la commission propose également de **revoir la clé de répartition des quotas très favorable à la Flandre** (60% des quotas) **et défavorable à la Fédération Wallonie-Bruxelles** (40% des quotas). En effet, elle propose d'augmenter la répartition en faveur de la FWB qui, désormais, bénéficiera de **44% des quotas fédéraux au lieu de 40%**. Pour rappel, ces quotas fédéraux détermineront les quotas qui seront fixés par faculté de médecine l'année prochaine au terme de la première année.

Alors que jusqu'à présent, 1230 numéros INAMI (+30% de marge d'erreur) était le nombre fixé annuellement pour 2019, 2020, et 2021, **cette augmentation constitue donc une première étape nécessaire et primordiale à la révision d'un système de numerus clausus inadéquat, périmé et féodal**. Notre pays manque cruellement de médecins actifs et la politique de restriction INAMI n'a plus de sens à l'heure actuelle.

A travers ce communiqué de presse, le CIUM, organe de représentation des étudiants en médecine et dentisterie de FWB tient à :

1. **Saluer la décision de la commission d'augmenter les quotas et de revoir la clé de répartition**. En effet, de récentes études (Deliege D, 2015) ont démontré qu'à quotas inchangés, seulement 43% des médecins partant à la retraite dans les dix prochaines années seront remplacés en FWB **contre 150% en Flandre**. Sachant que la pénurie touche davantage les communes et hôpitaux francophones dans diverses spécialités, cette décision de la commission de planification semble fondée sur une réalité évidente et des preuves statistiques.
2. **Saluer l'impact d'une telle décision sur les quotas communautaires qui seront revus à la hausse**. Ainsi, le nombre d'étudiants acceptés en 2^e année de médecine sera donc revu légèrement à la hausse par rapport aux prévisions initiales. Bien que cette augmentation soit maigre, elle nous semble constituer un message important pour nos étudiants futurs médecins et pour la population.
3. Néanmoins, le **CIUM tient à rappeler qu'il est temps de publier le cadastre dynamique des médecins afin d'ajuster scientifiquement les quotas pour les**

années post-2023. Alors que la Ministre De Block l'avait promis à plusieurs reprises et que ce cadastre existe, nous trouvons regrettable que pour des jeux politiques (et probablement communautaires), il ne soit toujours pas publié. **Il est question de la transparence de notre gouvernement quant à l'avenir qu'il donne à notre modèle de planification.**

Nous espérons maintenant que cette décision objective et courageuse de la commission de planification soit acceptée par la Ministre Maggie De Block. Nul doute qu'en tant que médecin et scientifique, la Ministre ne pourra qu'agréer dans le sens de cette commission. **Dans le cas contraire, le CIUM se tient prêt à mobiliser les étudiants pour qu'ils défendent leur avenir et celui de leurs patients.**

Pour le CIUM,
Quentin LAMELYN
Président
Tel. 0471/30.39.35

Secrétariat Général du CIUM - Tel. 0498/64.09.19